



**EHPAD LE PRE FLEURI**  
**258 ROUTE DE L'EGLISE**  
**81220 SERVIES**  
☎ : 05-63-82-16-00  
Fax : 05-63-82-16-01  
E. MAIL : al@prefleuri-servies.fr

Référence : ACC/ ENR/ 012

Version : I

Intitulé du doc. D'enregistrement :  
**DOSSIER DE PRE ADMISSION**

Date de rédaction : 01/06/2023

Date de la mise en application : 01/06/2023



**DOSSIER DE PRE ADMISSION**



EHPAD LE PRE FLEURI  
258 ROUTE DE L'EGLISE  
81220 SERVIES  
☎05-63-82-16-00  
Fax 05-63-82-16-01

## **COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT**

---

La Directrice : **LAURIE GUILHOT**  
**05.63.82.16.11**

L'Adjointe de direction: Isabelle PRADELLES  
**05.63.82.16.57**

Le Secrétariat et la Comptabilité : Tél : **05.63.82.16.00**  
Fax : 05.63.82.16.01

L'infirmière coordinatrice : **05.63.82.16.00**

Les infirmières : **05.63.82.16.16**

Le Médecin coordonnateur : **05.63.82.16.00**  
Présent le mardi et le jeudi

L'ergothérapeute : **05.63.82.16.00**  
Présente le mardi et mercredi

Le Psychologue : **05.63.82.16.15**  
Présent le lundi et le vendredi

La cuisine: **05 63 82 16 19**

La lingerie : **05.63.82.16.12**



**EHPAD LE PRE FLEURI**  
**258 ROUTE DE L'EGLISE**  
**81220 SERVIES**  
**☎ : 05-63-82-16-00**  
**Fax : 05-63-82-16-01**  
**E. MAIL : al@prefleuri-servies.fr**

Serviès, le

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande d'admission dans notre établissement, nous vous demandons de prendre contact avec notre secrétariat au 05.63.82.16.00 afin de convenir d'un rendez-vous pour préparer une éventuelle entrée au Pré Fleuri.

Nous demandons aux familles d'accompagner le futur résident ce jour là.

Nous vous prions de bien vouloir faire remplir les imprimés ci-joints par votre médecin traitant. Ces documents sont indispensables pour l'entrée.

Dans l'attente de votre visite, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

La Directrice  
L. Guilhot

## ACCUEIL PRESENTATION



Serviès est un petit village tarnais de 645 habitants, situé dans la vallée de l'Agout, à environ 20 kilomètres à l'ouest de Castres. « **Le Pré Fleuri** » maison de retraite est implantée à l'entrée de ce village rural.

L'établissement est construit au milieu d'une prairie agréable offrant calme, repos et sécurité.

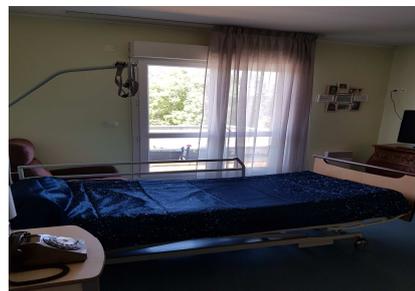
Cette structure a une capacité de 68 lits avec chambres individuelles, salle de bain, douche, WC, téléphone avec ligne directe, prise de télévision.

L'ensemble des locaux se répartit sur 3 niveaux, les 2 étages étant desservis par un ascenseur.



Une unité Alzheimer baptisée « **Les Ecureuils** » dispose de 12 chambres au rez de chaussée. Cette construction a été prévue en demi-lune (esthétique et conviviale), communiquant avec la résidence actuelle par un couloir bâti.

Toutes les chambres sont individuelles et dotées de lits médicalisés, avec fenêtre donnant sur la campagne.



## FONCTIONNEMENT

La maison de retraite de Serviès est une société d'économie mixte locale administrée par un CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'établissement est géré par la Directrice chargée d'exécuter les délibérations du Conseil d'Administration.

## **LE PERSONNEL**

Une soixantaine d'agents rémunérés sur le budget de l'établissement sont à votre disposition :

- Une directrice
- Une adjointe de direction
- Une secrétaire-comptable
- Un responsable qualité
- Des aides soignants(es) jour et nuit diplômées + veilleuses de nuit
- Des assistantes aides soignantes
- Deux lingères
- Trois cuisiniers
- Des agents de collectivité
- Un responsable maintenance
- Un médecin coordonnateur
- Cinq infirmières
- Une infirmière coordinatrice
- Des auxiliaires de vie au quotidien
- Une animatrice
- Un géronto psychologue
- Une ergothérapeute

## **VOTRE ADMISSION**



La maison de retraite accueille toutes les personnes âgées de plus de 60 ans valides et semi valides y compris les couples.

L'établissement vous propose :

- Un séjour temporaire
- Un séjour définitif

Le présent dossier est accompagné du CERFA N°14732\*01 (volet administratif et volet médical), l'inscription ne prendra effet qu'à compter de la réception de ce document dûment complété.

Les personnes habitantes des communes de Serviès, Guitalens l'Albarède & Fréjeville sont prioritaires pour intégrer notre établissement dans la mesure où ces 3 communes sont actionnaires majoritaires de l'établissement.

Avant l'entrée dans l'établissement, une visite de pré admission obligatoire sera effectuée durant laquelle nous demanderons au futur résident son consentement à intégrer l'établissement. A l'issue de l'entretien avec le Médecin coordonnateur, le psychologue gérontologue, l'infirmière coordinatrice, la Commission d'entrée formée de ces personnes et de la Direction se prononce sur l'admission du futur(e) résident(e).

Vous aurez préalablement visité l'établissement et la chambre qui vous est réservée. Un contrat de séjour est signé à l'admission.

Vous serez alors redevable à l'établissement du prix de journée.

Les frais de séjour sont payables le 15 du mois par prélèvement bancaire.

Le prix de journée est fixé annuellement par un arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn.

Toute personne ne disposant pas de ressources suffisantes, peut prétendre au bénéfice de l'aide sociale et de l'allocation logement. Il appartient aux familles de réaliser toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de ces aides.

En fonction du G.I.R. (Groupe Iso Ressources) du pensionnaire, il vous est également possible d'obtenir le dossier de l'A.P.A. auprès du Conseil Départemental.

A votre admission, il vous sera demandé de nous mettre à disposition :

- Votre livret de famille, votre carte d'assuré social et de mutuelle, un relevé d'identité bancaire, un dossier médical dûment rempli, un certificat médical avec la dernière ordonnance ainsi que la notification du Conseil Départemental au titre de la prise en charge de l'APA si déjà bénéficiaire.

## **LA VIE QUOTIDIENNE**

### Le linge

**Literie** : draps, couverture

**Linge de maison** : serviettes de table

**Ameublement** : couvre lits, rideaux sont fournis et entretenus par la lingerie.

A l'entrée du résident, les effets personnels doivent obligatoirement être marqués au préalable par des étiquettes piquées à la machine, Ainsi lavage et entretien pourront être assurés par l'établissement.

### Relation avec l'extérieur

Le courrier est relevé quotidiennement.

Il est distribué tous les jours vers 12 H.

Vous avez la possibilité de téléphoner directement de votre chambre si vous souscrivez à l'accès téléphonique.

## **VISITES-VACANCES-SORTIES**



Vous pouvez recevoir des visites dans votre chambre ou dans les salons de rencontre de l'établissement mis à votre disposition.

Vous pouvez sortir librement tous les jours – aucun horaire n'est imposé seule la tranquillité d'autrui, et les horaires de repas doivent être respectés. Si vous désirez vous absenter un ou plusieurs jours, il est obligatoire de prévenir la Direction.

## **SURVEILLANCE MEDICALE**

Les résidents ont le libre choix de leur médecin traitant qui assure à la demande et régulièrement la surveillance médicale.

Sur votre demande (ou sur prescription médicale): Orthophoniste, Kinésithérapeute sont à votre disposition au sein de l'établissement.

Une pédicure intervient une fois par mois au sein de la structure au frais des résidents.

## **SECURITE**

Afin de respecter votre sécurité et celle de tous ceux qui vous entourent, soyez vigilants et lisez attentivement les consignes de sécurité. Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement. L'établissement est équipé d'un système de sécurité avec caméra intégrée. Un code d'accès sera remis à la famille dès l'entrée du résident.

## **RGPD**

Depuis le 25 mai 2018, nous sommes dans l'obligation de nous mettre en conformité avec le Règlement européen Général des Données Personnelles ou RGPD. Cela implique une totale transparence sur la collecte et l'utilisation des données dites «sensibles» vous concernant. En effet, lors de votre entrée, nous vous demanderons des informations aussi bien administratives (état civil, situation

familiale, vie professionnelle, RIB...) que médicales (mutuelle, numéro de sécurité sociale, antécédents médicaux, traitements...). Ces informations sont destinées au seul usage de l'équipe administrative et de l'équipe médicale et paramédicale de l'établissement. Il vous sera demandé de signer un document d'information et de consentement dans ce sens. Il vous appartient de fixer d'éventuelles restrictions et vous pouvez à tout moment en demander une copie ou y apporter des modifications. Elles sont stockées sur informatique (hébergées sur un serveur dont les mises à jour sont effectuées régulièrement et dont les règles de confidentialité sont respectées) et sur papier dont l'accès en est fermé à clé. L'établissement est soumis au secret professionnel et vous assure qu'il n'y a aucune communication de ces données à des fins commerciales.

## **COIFFEUR**



Une coiffeuse intervient une fois par semaine dans l'établissement pour ceux qui le souhaitent. Elle utilise le salon de coiffure mis à disposition. L'établissement laisse libre accès à d'autres coiffeurs librement choisis par les résidents. Ce service est à la charge des résidents.

## **CULTE**

Le service religieux (catholique) est célébré dans un petit salon au deuxième étage, à l'EHPAD de Serviès, une fois par semaine.

## **LES REPAS**

Hormis le petit déjeuner, les repas sont servis en salle de restaurant. Ils peuvent être pris en chambre si l'état de santé du résident l'exige et uniquement après avis médical.

Petit déjeuner : Entre 7h30 & 8h30 en chambre.

Déjeuner : 12h00

Goûter : 15 h 30

Dîner : 18 h 30

Les repas sont élaborés sur place par les cuisiniers.

Les familles peuvent partager un repas avec leur proche en réservant au moins 48 heures avant.

Un salon accompagnant est à leur disposition.



## **ANIMATION**

Au travers de l'animation, nous essayons de proposer aux résidents une palette aussi variée que possible, d'activités, susceptibles de rompre la monotonie du quotidien. Le programme mensuel des activités est affiché dans divers endroits de l'établissement par l'animatrice présent du lundi au vendredi.

# TARIFS 2023 ARRETE PRIX DE JOURNEE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**AU 01/04/2023**

ANNEE BUDGETAIRE 2023	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	TOTAL JOUR	APA maximum/ JOUR PAYEE PAR LE C.G.  <i>En fonction des revenus propres à la personne</i>	CHARGE A SUPPORTER PAR LE RESIDENT	CHARGE A SUPPORTER PAR LE RESIDENT SUR 31 JOURS	MONTANTS A  DEDUIRE
TARIF JOURNALIER DEPENDANCE POUR LES GIR 1/2	59,28 € <i>h.t. 56,19</i>	23,56 € <i>h.t. 22,34</i>	82,84 €	17,21 €  <i>(17.21 X 31 = 533.51€)</i>	65,63 €	2 034,53 €	RETRAITE ET ALLOCAT° LOG. SI LE RESIDENT N'EST PAS IMPOSABLE
TARIF JOURNALIER DEPENDANCE POUR LES GIR 3/4	59,28 € <i>h.t. 56,19</i>	14,95 € <i>h.t. 14,17</i>	74,23 €	8,60 €  <i>(8,60 X 31 = 266.60€)</i>	65,63 €	2 034,53 €	RETRAITE ET ALLOCAT° LOG. SI LE RESIDENT N'EST PAS IMPOSABLE
TARIF JOURNALIER DEPENDANCE POUR LES GIR 5/6	59,28 € <i>h.t. 56,19</i>	6,35 € <i>h.t. 6,02</i>	65,63 €	NEANT	65,63 €	2 034,53 €	RETRAITE ET ALLOCAT° LOG. SI LE RESIDENT N'EST PAS IMPOSABLE

HEBERGEMENT TEMPORAIRE/jour	69,13 €	<b>MINIMUM ARGENT DE POCHE AIDE SOCIALE : 115€ MENSUEL au 01/01/2023</b>					
--------------------------------	---------	--	--	--	--	--	--